

RÉGIME FISCAL DE LA VENTE

La vente n'entrant pas dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée, le tarif applicable sera celui de l'article 1594D du Code général des impôts.

La vente entrant dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée, le prix ci-dessus stipulé s'entend TVA incluse.

Le tarif applicable sera celui de l'article 1594D du Code général des impôts sur la base du prix hors taxe.